

ORGANISATION TECHNIQUE TROPHÉE OPEN DE FRANCE

La FFB organise les 7 et 11 juin 2019 le Trophée Open de France 2019, simultanément national en deux séances.

Les directeurs des compétitions des comités ont le rôle « **Responsable compétitions simultanées FFB** » qui permet de saisir, modifier ou supprimer les inscriptions aux compétitions fédérales organisées en simultanés par la FFB. Ce rôle permet aussi d'envoyer un emailing aux participants de la compétition, de faire la mise en place d'un groupe et d'importer la compétition dans Magic Contest. Quand un arbitre sera désigné dans la mise en place, il se verra automatiquement attribuer ce rôle.

Les participants au Trophée Open de France doivent être licenciés à la FFB pour la saison en cours.

Les droits de table sont de 25€ par joueur pour les deux séances (junior - cadet = 5€ mais le comité peut décider de les inviter). La FFB facturera aux comités organisateurs 17,50 € par joueur adulte ou senior (gratuit juniors et cadets). Les comités conserveront donc 15 € par paire pour couvrir leurs frais d'organisation.

1- Organisation

La compétition est organisée les 7 et 11 juin 2019 en deux séances de 24 à 26 donnes ; les séances doivent démarrer entre 19h et 20h30.

La compétition doit être organisée de préférence dans les clubs.

L'épreuve est traitée avec Magic Contest.

L'organisation du Trophée sera mise en place par la FFB en fonction des éléments fournis par les comités. Par la suite, si un comité souhaite ajouter un centre ou modifier les horaires des séances affichés sur le site de la FFB, il doit en faire la demande à JF Chevalier.

Chaque centre doit avoir au moins 18 paires participantes.

Pour inscrire une paire ou faire la mise en place allez dans « **Compétitions / FFB / Trophée Open de France** » et cherchez le centre concerné.

Vous pouvez inscrire les paires dans le groupe de votre choix, modifier ou supprimer une inscription.

Le moment venu, il vous appartient de faire la mise en place des groupes de votre comité en n'oubliant pas de désigner les arbitres de chaque groupe (pour qu'ils puissent récupérer la mise en place).

Les fichiers dup des deux séances seront envoyés le 3 juin aux comités.

2- Classement handicap

Le classement handicap sera établi par la FFB à partir des résultats nationaux.

La formule du handicap est $[IV \text{ max} - (\text{somme des deux IV})] / K$ avec $IV \text{ max} = 120$ et $K=6$

Les PP et PE du classement général national scratch seront calculés automatiquement.

Les PE du classement national handicap ainsi que les PP du classement comités Open feront l'objet d'une attribution forfaitaire.

3- Invitations pour l'Open de France

Les joueurs des 50 premières paires au classement national scratch et des 50 premières paires au classement national handicap gagneront une invitation nominative pour participer au 2^{ème} Open de France. (du 1^{er} au 3 novembre 2019).